SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

Les dernières décisions du conseil municipal :

SOUTIEN AUX PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSES

Le Maire et le 1er adjoint, M. Monteix, présentent aux élus le refus des services de l'Etat qui instruisent les dossiers d'urbanisme sur les dépôts de deux permis de construire. Ces mêmes services proposent au conseil municipal de prendre une délibération motivée afin de présenter ces dossiers à la commission CDPENAF qui peut valider une dérogation pour l'obtention de ces permis de construire. Le conseil délibère pour demander l'avis de la commission CDPENAF. Il constate que les règles d'urbanisme appliquées sont de plus en plus strictes et mal adaptées pour les territoires ruraux.

PRET RELAIS TVA

Le Maire présente les différentes offres des banques pour le prêt relais TVA concernant les travaux des réserves incendies et de goudronnage. Les élus retiennent la proposition du Crédit Agricole pour un montant emprunté de 40.000 € à un taux de 0,25 % + 40 € de frais de dossier.

REFECTION ECLAIRAGE TERRAIN DE RUGBY

Les élus autorisent le Maire à signer la convention avec le syndicat "Territoire d'Energie" pour la réfection de l'éclairage du stade. Le montant des travaux est estimé à $14.000 \, €$, la participation de la commune est de 50% soit environ $7.000 \, €$, plus une écotaxe de $0.48 \, €$.

FOIRE PRIMEE D'AUTOMNE

La commune de La Tour d'Auvergne organise une foire primée d'automne le 9 octobre 2021 et recherche des partenaires afin de soutenir le monde agricole en mettant en avant les valeurs rurales et traditions.

Les élus proposent d'offrir un bon d'achat de 80€ au magasin La Jonquille.

QUESTIONS DIVERSES

PLU

Les élus souhaitent avancer sur le PLU sur lequel ils travaillent actuellement et espèrent que celui-ci permettra le repérage et le classement de terrains en zone constructible. Actuellement, la commune ne dispose d'aucun terrain destiné à la construction. Les élus invitent les propriétaires qui auraient des terrains disponibles, s'ils souhaitent vendre, à se faire connaître en mairie.

ECOLE

Le Maire fait le point sur la rentrée scolaire 2021-2022:

après les cours, et les garderies du mercredi matin.

L'effectif à la rentrée est en hausse, nous avons 34 enfants d'inscrits soit une augmentation de 5 élèves.

Les deux enseignants, François et Natalie, ont été affectés sur des nouveaux postes pour cette rentrée scolaire. Les élus remercient ces enseignants pour leurs investissements dans l'école communale et leurs souhaitent une bonne adaptation sur leurs nouvelles nominations. Concernant notre école, une seule institutrice, Mme Laurène VIDAL nouvelle directrice de l'école, était nommée pour la rentrée 2021-2022. Elle assure l'enseignement des classes maternelles et CP. Elle est assistée par Mme ARTIGE Véronique, ATSEM, qui accompagne les petits durant la journée. Mme ARTIGE assure également les garderies pour les enfants le matin et le soir, avant et

Une seconde institutrice était présente en remplacement pour assurer les cours aux CM 1, CM 2, CE 1 et CE 2 durant les premiers jours de la rentrée.

Une nouvelle jeune enseignante a été nommée début septembre, Mlle BENOIT Awen, qui a pris ces fonctions à compter du 13 septembre sur le poste de la classe des grands.

La commune a recruté également une nouvelle personne, Mme Laëtitia DULAC, pour assurer la surveillance des enfants pendant la pose méridienne du déjeuner et effectuer le ménage du mercredi dans les classes.

Concernant la cantine scolaire, pas de changement, Mme Valérie FOULET continue à assurer l'élaboration des repas, le service et le nettoyage des locaux.

Les élus souhaitent la bienvenue à ces nouvelles personnes qui interviennent pour notre école communale et remercie l'ensemble du personnel qui œuvre au bon fonctionnement de celle-ci. Le Maire précise que des travaux d'entretien ont été effectués durant les vacances scolaires, la salle de sieste des petits de l'école a été repeinte ainsi que la cantine scolaire.

AMELIORATION DE L'HABITAT

Le Maire explique qu'une convention avec le Département et Dômes Sancy Artense a été signée et permet de financer un poste à mi-temps pour aider les particuliers sur les améliorations de l'habitat privé. Cette personne est chargée de renseigner et aider les habitants sur les économies d'énergies dans les logements, sur l'isolation des bâtiments ainsi que le montage des dossiers pour les aides financières disponibles. Les particuliers qui ont des projets sur l'amélioration de leur habitat, peuvent contacter la communauté de communes pour prendre rendez-vous.

Une réunion avec les services de l'ADIT est prévue afin de réfléchir sur les améliorations à apporter sur la salle des loisirs et la cantine scolaire.